

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 25 septembre 2025

Date de convocation : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Date d'affichage : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à Mme MEHOUS

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

M CHOLET est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2025-2-052 : Admission en non-valeur sur le budget camping

Madame MOISAN expose à l'assemblée qu'un titre a été émis à l'encontre d'un campeur pour un séjour du 2 au 3 août 2024 pour un montant de 16,60 €. S'agissant d'une créance minime (inférieure à 30 €), le Service de Gestion Comptable de Dinan propose une admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'admission en non-valeur de la créance d'un montant de 16,60 € (titre 123 de 2024) sur le budget camping,

DIT qu'en conséquence il y a lieu d'émettre un mandat du même montant au compte 6541,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29 septembre 2025

Le Maire

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Didier CHOLET